



FÉDÉRATION ÉCHANGES FRANCE UKRAINE

Union d'associations à caractère humanitaire, culturel et coopératif déclarée en 1992

Agréée pour les séjours d'étrangers par arrêté interministériel publié au J.O. du 16 mai 2007

Membres agréés pour les stages d'étrangers par arrêté ministériel publié au J.O. du 26 mai 2010

Branche coopération

Fefu.coope@gmail.com

DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'OBTENTION DU VISA POUR les stages et séjours de 90 jours maximum

Pour le stagiaire

- Le passeport international
- 2 copies du passeport international – **(ne pas oublier de photocopier toutes les pages non vierges et la dernière page du passeport)**

Dans le cas d'un renouvellement de passeport – photocopie de toutes les pages avec inscriptions de l'ancien passeport

- 1 copie du passeport ukrainien, **(ne pas oublier de photocopier TOUTES LES PAGES sans oublier la dernière page du passeport (page16))**
- 2 photos pour le VISA (3.5x4.5) sur fond clair et uni
Les photos doivent être récentes, (moins de 6 mois) en couleur de format 35 x 45 mm sur fond clair et uni.

La proportion du sommet de la tête au menton doit représenter 70% à 80% de la hauteur de la surface de la photographie

- certificat (attestation) universitaire (quelle faculté quelle l'année) **(joindre la traduction en Français)**
- certificat de travail des parents, sur papier officiel avec la mention du poste et du salaire mensuel **(joindre la traduction en français)**
- Copie d'attestation de ressources personnelles en Ukraine
- Relevé de banque avec les mouvements sur les 6 derniers mois
- copie d'acte d'achat d'appartement, portefeuille boursier etc.)
- copie de l'acte de naissance, de mariage, de divorce ou décès

Pour le stagiaire mineur

- autorisation parentale notariée avec report d'autorité parentale et mention du but et de la durée du stage ou du séjour **(joindre la traduction en français)**.

Documents fournis par l'association

- Lettre d'invitation (1 original et 2 copies)
- Attestation d'accueil de la partie invitante (1 original et 2 copies) comportant **un timbre fiscal de 30 euros et la copie de la carte d'identité ou du passeport de la famille d'accueil (pour les séjours linguistiques)**

ou

- Convention de stage validée par le Préfet **(pour les stages PRO ou AGRI)** (1 original + 2 copies)
- **Cas particulier des dossiers dit « individuels » : ajouter la copie de la Carte d'identité des invitants (mari et femme) et leur avis d'imposition**

Documents fournis par la FEFU

- titre de transport (aller et retour) - ou justificatif de réservation
- assurances (maladie-chirurgie, rapatriement)

Frais compris dans le tarif FEFU (branche Coopération)

Les frais de transport (avion ou bus)

L'assurance (maladie, rapatriement)

Les Frais de visas (prise de R.V. à France Vac et frais de visa)

Cotisation à l'Association Echanges France Ukraine (AEFU): association de droit ukrainien

Frais de dossier (frais de FEFU)

Déclaration loi 1901 - SIRET 390 836 484 00019 - APE 9499Z

Préfecture de Guéret N°W451001297 (J.O. du 9/11/1992)

France : Gestion FEFU 17 La Barderie 23000 St Léger le Guérétois

Humanitaire : Tél. mobile +33622790822 - fefu.huma@gmail.com

Coopération : Tél/répondeur +33555802109- fefu.coope@gmail.com

site web

www.fefu.org

Arrêté interministériel d'agrément NOR: INTD0754638A

Code séjour des étrangers art. R. 212-3 (J.O du 16/5/2007)

Ukraine : Antenne FEFU 9d rue Layocha Gavro pte 1 appt 9 - 04211 Kyiv

Humanitaire : Tél. mob. +380980769628 - fefu.kiev-huma@gmail.com

Coopération : Tél. mob. +380674409249 - fefu.kiev.coop@gmail.com

Réf : JF maj 08/11/2012